

Le compte rendu, une « police scientifique » ?

Dominique KALIFA
Université Panthéon – Sorbonne /Institut Universitaire de France

Pourquoi lisons-nous des comptes rendus et passons-nous souvent beaucoup de temps à en écrire ? Cette opération, qui semble à première vue être une des activités de base du métier, a-t-elle un sens – pratique ou intellectuel –, différent de part et d'autre de l'Atlantique ? A ces questions, le dossier réuni par *H-France* apporte de nombreuses réponses. Il vient opportunément compléter l'ensemble peu fourni de travaux savants disponibles sur la question, essentiellement composé de la thèse de Bertrand Müller (*Critique bibliographique et innovation scientifique : les comptes rendus de Lucien Febvre* [Lausanne, 1998]) dont une version resserrée parut quelques années plus tard,¹ et du collectif dirigé en Italie par Massimo Mastrogregori.²

On peut bien sûr, comme Colin Jones le suggère, estimer que la question du compte rendu est inséparable des autres formes de *peer-reviewing*, que ce soient les rapports de soutenance de thèse ou d'habilitation, les expertises d'articles ou d'ouvrages, les évaluations de carrière que nous rédigeons également. La remarque est pertinente : c'est en un sens tout le dispositif d'évaluation critique qu'il conviendrait d'interroger, même si le compte rendu, parce qu'il est publié et donné à lire à tout un chacun, conserve une forte singularité. Admettons cependant que ce débat en appelle d'autres, sur l'ensemble des formes d'évaluation du métier et de la production historiographique.

Le compte rendu est un exercice étrange, une sorte d'écriture parasite prospérant dans les marges des livres, un compromis entre l'annonce, le résumé et la critique. En France, sa forme se stabilisa à la fin des années 1860, notamment dans les colonnes de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, puis dans celles de la *Revue historique*. Ce contexte importe : l'exercice devait autant à l'industrialisation du livre qu'à l'autonomisation des sciences sociales et à l'émergence du métier d'historien. D'emblée donc, le compte rendu procédait à la fois du journalisme, de la littérature et du discours savant et en a conservé, en France à tout le moins, plusieurs de ces traits. La dimension informative n'est pas la moindre. L'augmentation considérable des titres publiés, l'internationalisation croissante des pratiques historiennes et leur ouverture interdisciplinaire nous placent face à une marée montante de volumes que les compte rendus ou « recensions » aident à maîtriser. Pourquoi de simples « listes » ou « bulletins » bibliographiques ne suffiraient-ils dans ces conditions ? Car nous attendons du compte rendu qu'il relève aussi du résumé, qu'il nous donne à comprendre l'objet, les sources, la démarche et les principaux apports du livre (voire qu'il nous dispense de le lire). De là sa troisième fonction, celle qui, précisément, fait débat : donner un regard critique sur le travail présenté. Là, tout se complique comme l'expliquent très bien la plupart des papiers qui précèdent. Surgissent au moins trois difficultés fortement entremêlées, celle

¹ Bertrand Müller, *Lucien Febvre, lecteur et critique* (Paris: Albin Michel, 2003).

² Massimo Mastrogregori, ed., *La Recensione. Origini, splendori e declino della critica storiografica* (Pisa: Istituti Editoriali e Poligrafici Internazionali, 1997).

de l'identité du rédacteur, celle de la rhétorique mobilisée, celle de la fonction ou de l'intentionnalité, difficultés qui posent, chacune à leur niveau, la question du pouvoir de police symbolique dont le compte rendu est investi.

« L'attribution des livres à critiquer est la première, la plus importante des fonctions directoriales », écrivait Lucien Febvre à Henri Berr en 1931.³ La chose demeure-t-elle vraie ? On tend à privilégier « le » ou « la » spécialiste, en prenant le risque de la discussion pointilliste et du règlement de compte, de l'étalage du savoir ou de la négation d'un point de vue au profit d'un autre. Ce mouvement, contestable à mon sens, est accentué par la prolifération de revues thématiques, peu lues en dehors d'un petit groupe de spécialistes aux vues nécessairement divergentes. On pourrait à l'inverse plaider pour la « généralisation » : un lecteur légèrement moins « averti », mais plus à même de respecter le projet d'un ouvrage, d'en apprécier les apports et les acquis au regard de l'ensemble de la discipline. La question, au vrai, ne se pose cependant presque plus en France, marquée par la désertion relative des historiens confirmés du champ des comptes rendus de revues au profit de lecteurs souvent débutants (je reviendrai sur ce point essentiel). Le langage et les stratégies discursives mobilisés dans le compte rendu s'articulent étroitement à la question de l'auteur. Dans un papier à l'ironie mordante mais assumée, Ian Watt proposait en 1985 de décrypter les rhétoriques à l'œuvre dans « l'institution du compte rendu ».⁴ Soulignant l'asymétrie fondatrice du genre entre le recenseur et l'auteur, il épinglait les principales postures sur lesquelles s'adosse la fonction d'expertise : Loi de l'Offense maximale avec ses corollaires (Paraphrase masquée et Paternalisme bienveillant), Principe de la propriété privée, Loi du regret obligatoire, toutes ou presque s'annihilant *in fine* dans « la vérité ultime de tout compte rendu : la Loi de Prescription amnésique ». La dimension ludique de l'analyse ne cache pas la pertinence d'une analyse qui met au jour quelques-uns des ressorts toujours actifs du compte rendu, comme le signalent plusieurs des contributions du salon. Comment se préserver de cette logique « policière » que Michel de Certeau définissait comme le produit « d'une activité justicière et justificatrice » ?⁵ La police est d'abord celle de la discipline. C'était en un sens la fonction inaugurale des comptes rendus. Pour les jeunes revues qui émergent à la fin du XIXe siècle, la recension fut d'emblée pensée comme un instrument du combat scientifique, assurant le nécessaire inventaire de la bibliographie tout en jouant un rôle central dans l'édification et la diffusion des méthodes critiques. Ce phénomène fut particulièrement net à la *Revue de synthèse historique*, née en 1900, et dans laquelle Henri Berr s'efforça toujours d'organiser la rubrique comme un espace privilégié de rénovation scientifique et d'affirmation de son projet intellectuel. Il fut encore plus évident à *L'Année sociologique* de Durkheim, dont les quelque 3000 comptes rendus publiés de 1898 à 1913 entendaient dessiner, par l'inventaire critique des travaux voués à l'analyse sociale, les contours d'une discipline neuve, voire susciter une reconfiguration générale des savoirs. Et les pères des *Annales* lui donnèrent dès 1929 la même fonction pragmatiste.

Mais que pèse aujourd'hui cet enjeu de professionnalisation à un moment où la discipline valorise les échanges entre les disciplines et où l'internationalisation croissante brouille les certitudes corporatives ? C'est moins une communauté respectueuse de lois professionnelles qu'il s'agit d'édifier qu'un espace possible d'innovation et de circulation des savoirs. Il y a

³ Cité par B. Müller, *op. cit.*, 105.

⁴ Ian Watt, « L'institution du compte rendu », *Actes de la recherche en sciences sociales* 59 (1985) : 85-86. Ce texte reprend un passage de l'article « Some Reflections on the Rise of the Novel », *Novel* 1 (1968) : 205-216.

⁵ Michel de Certeau, *L'Absent de l'Histoire* (Paris: Mame, 1973), p. 172.

certes des livres indigents ou scandaleux qu'il convient de signaler (dans ce cas, le silence est parfois un bien meilleur gardien), mais la critique la plus pertinente est, comme l'écrivait encore Certeau, celle qui privilégie « l'échange des questions plutôt que la vérification des réponses ». ⁶ Dans cette perspective, rare avouons-le, le compte rendu n'est ni un instrument d'arpentage et de bornage du champ, ni une façon d'accroître son autorité ou de légitimer sa position, mais le lieu d'un approfondissement. « La critique n'est pas faite pour juger des hommes ou même des livres : qui donc jugerait ? elle est faite pour rendre plus intelligent celui qui lit », notait Lucien Febvre dans une note *pro domo* publiée dans les *Annales d'histoire économique et sociale* en 1936. ⁷ On pourrait même rajouter : et pour celui qui écrit. Le compte rendu tel que le pratiqua Lucien Febvre, et que l'ouvrage magistral de Bertrand Müller permet d'analyser en profondeur, dessine une autre conception, plus dialogique et heuristique. De sa première recension parue en 1905 dans la *Revue de synthèse* d'Henri Berr à celles qu'il signa par la suite dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, la *Revue d'histoire moderne* et surtout les *Annales*, Febvre rédigea 1689 recensions critiques, une immense œuvre enfouie, souterraine presque, qui court sur près d'un demi-siècle. Ce grand lecteur eut d'emblée le goût du compte rendu et comprit la nécessité d'une véritable politique à son égard. Aux *Annales*, la rubrique bénéficia de l'extrême attention des fondateurs, qui signèrent à eux deux 58 % des comptes rendus publiés de 1929 à 1945. Véritable nerf de la revue, elle comptait une soixantaine de pages, thématiquement ordonnées, et habitées du souci d'être un lieu de confrontation et d'avancement du débat scientifique. C'est par le compte rendu que Febvre choisit ainsi d'exprimer « ses idées de et sur l'histoire ». Longues, vives, souvent très polémiques, ses recensions furent d'abord des armes de guerre contre tout ce qu'il récusait dans la discipline : la tradition positiviste, déboutée dans une recension rageuse et sans doute outrancière de *l'Histoire sincère de la nation française* de Seignobos, l'objectivisme naïf, le déterminisme géographique, l'érudition gratuite ou ces manuels universitaires qui, déjà, déséchaient la compréhension du passé. Mais l'exercice valait aussi en sens inverse, comme lieu et vecteur de l'innovation historiographique. L'analyse des comptes rendus de Febvre signale ainsi l'élargissement considérable de son horizon intellectuel, tant chronologique (du XVI^e siècle, spécialité initiale, à une approche plus large où le XIX^e siècle et l'actualité occupent une place croissante) que spatial (l'Europe, peu à peu, au détriment de la France) ou encore thématique. Au travers de ces lectures et de leurs commentaires se dessine surtout un programme, fait de fidélités (au religieux ou à la géographie, dont il ne ratait aucune thèse), mais aussi d'intérêts nouveaux, comme ceux qu'il porte à la linguistique et aux « mots témoins de l'histoire », au folklore, plus tard à l'histoire intellectuelle des idées et des sentiments, qu'il perçoit comme un édifice à construire. Aussi Bertrand Müller suggère-t-il que les comptes rendus de Febvre, ses « épluchures » comme il les appelait, loin d'être des pensums ou de simples « archives de la discipline », constituèrent une véritable matrice intellectuelle, mixte de critique, d'intuition et d'interprétation, qui « aurait peut-être fini par ordonner l'écriture et l'œuvre elle-même ». ⁸

Il y a loin de cette conception exigeante à certains comptes rendus que nous lisons tous et que signalent plusieurs contributions de ce Salon, principalement vouées à administrer des leçons de méthode, à étaler sa science, à préserver des prés carrés. A quelques exceptions près, le compte rendu a perdu aujourd'hui, à tout le moins en France, cette capacité d'innovation ou de proposition. Bien des facteurs l'expliquent. Les revues, plus nombreuses, en publient moins

⁶ *Ibid.*, 8.

⁷ Cité par B. Müller, *op. cit.*, 16.

⁸ B. Müller, *op. cit.*, 17.

alors que les livres arrivent en nombre croissant en dépit du discours récurrent sur la crise de l'édition en sciences humaines,⁹ sans parler même de l'intensification de la circulation internationale. La distribution des comptes rendus, autrefois fonction majeure des comités de rédaction, devient dans beaucoup de revues une opération annexe, reléguée en fin de réunion, s'il reste du temps. Si l'on sollicite un historien confirmé, ou une grande signature, le risque est grand qu'il refuse ou qu'il ne livre jamais sa copie, qu'on n'osera pas lui réclamer. On préfère donc généralement confier la recension à un débutant – doctorant ou jeune collègue – qui le rédigera effectivement, mais en restera le plus souvent à une approche descriptive. La taille des comptes rendus a en conséquence beaucoup diminué dans les revues, souvent pas plus de 6000 signes (900 mots), parfois même 3000 (450 mots). On voit mal dans ces conditions comment offrir autre chose qu'un simple résumé, assorti d'un ou deux « regrets » de principe. A quoi tient ce retrait – relatif – des historiens plus chevronnés ? Un vrai compte rendu prend beaucoup de temps. Or ce type de publication n'est jamais pris en compte dans les C.V., les listes de publication et encore moins les dossiers d'évaluation. Ce sont des *minores*, que l'on ne mentionne pas, qui ne font pas œuvre et qui sont voués à l'oubli. Paradoxalement, ces opérations de contrôle scientifique de la discipline ne semblent pas relever de l'exercice de la « science ». Seuls échappent à cette malédiction les *review essays*, plus longs, plus critiques, plus valorisés, ou qui valent pour « articles ». Un partage semble se faire dans beaucoup de revues aujourd'hui entre les recensions, simples annonces ou résumés sans relief, et ces essais (mais ils demeurent rares) où peut s'exercer une véritable réflexion critique, dense, ouverte, problématique. A ceci s'ajoute la question des comptes rendus publiés dans les pages ou les suppléments littéraires des principaux quotidiens du pays, où figurent souvent les signatures d'historiens réputés ou confirmés, ceux-là même qui ont souvent disparu des rubriques des revues. Je le dis d'autant plus librement que j'appartiens à ce groupe. J'écris depuis plus de vingt ans des comptes rendus d'histoire dans un quotidien national et, de fait, beaucoup moins dans des revues savantes. L'exercice est-il si différent ? On ne peut évidemment rentrer dans les mêmes détails, ni inscrire les ouvrages dans toute l'étendue du champ historiographique dans lesquels ils s'inscrivent. La suspicion d'exercice d'un « pouvoir » ou d'une « police » est sans doute encore supérieure. Mais trois vertus me semblent décisives dans ce type de recension : ne parler que des « bons livres » (ce qui permet d'éviter les éreintages trop faciles), respecter le projet des auteurs sans chercher à le plier à ses propres objets, insister sur les apports du livre, factuels ou méthodologiques, et les faire connaître au-delà de la sphère étroite des spécialistes. C'est aussi là une manière de lutter contre une histoire trop fragmentée, trop repliée sur des objets singuliers et souvent autonomes. Il est bien sûr des livres importants mais « difficiles », et qui peinent à franchir ce seuil plus généraliste, mais leur « traduction » est toujours possible et il ne faut pas minimiser (je suis optimiste) la capacité de compréhension et d'ouverture des médias et des lecteurs.

L'édition électronique a bien entendu modifié ce paysage. Les comptes rendus publiés par H-France constituent à cet égard une expérience heureuse. Si tous n'échappent pas à « l'émotion justicière » ou à la défense de chasses gardées, leur format, le large vivier de recenseurs (qui recrute aussi au Canada, en France, dans les îles britanniques), le « droit de réponse » et surtout la fréquente mise en œuvre, sur des livres importants ou discutables, de comptes rendus croisés, autorisent un débat transnational et plus riche. En France, même si le développement des revues en ligne a été plus lent et même s'il a longtemps suscité la prévention ou les réserves des milieux savants (surtout en sciences humaines et sociales où la valeur symbolique du papier demeure forte), le phénomène est aujourd'hui solidement installé. Il n'a à mon sens

⁹ Bruno Auerbach, « Publish and perish. La définition légitime des sciences sociales au prisme du débat sur la crise de l'édition SHS », *Actes de la recherche en sciences sociales* 64 (2006): 75-92.

que peu d'effets sur les revues traditionnelles, qui se contentent généralement de mettre en ligne des recensions conçues, pensées et écrites sur un « modèle papier ». Toute autre est la fonction des revues en ligne qui me semblent refonder en profondeur l'exercice et en rappeler à cet humanisme intellectuel et scientifique qu'incarnait Lucien Febvre. Sans contrainte de format, ouverte à une diffusion large et internationale, elles peuvent susciter un réel débat critique. Un portail comme *Criminocorpus*, ouvert sur l'histoire de la justice et des transgressions, ou une revue comme *histoire@politique*, œuvrent incontestablement dans cette direction. La chose est encore plus évidente dans le cas de *La Vie des idées*, lieu majeur aujourd'hui de la circulation et de la diffusion interdisciplinaire de l'actualité éditoriale. Lié à l'Institut du monde contemporain (Collège de France), cet « atelier » collectif me semble incarner une façon renouvelée de rendre compte des travaux et d'œuvrer à une reconfiguration libre des savoirs. Il est significatif de noter que bien des signatures qui désertent les revues traditionnelles n'hésitent pas à y publier. Nous continuons de vivre dans un moment de transition des formes d'expression et de publication des travaux savants. A cet égard comme à d'autres, il nous appartient donc d'inventer l'avenir, et une initiative comme ce numéro de *H-France Salon* y contribue assurément.

Dominique Kalifa

Université Panthéon – Sorbonne /Institut Universitaire de France

Dominique.Kalifa@univ-paris1.fr

Copyright © 2015 by the H-France, all rights reserved. H-France permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. H-France reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Salon nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France.

H-France Salon

Volume 7 (2015), Issue 20, #13

ISBN 2150-4873